

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE (AGE) DE SOLUTIONS 30 SE

qui se tiendra le 27 juillet 2021 à 11h00 (CEST)

(l'Assemblée Générale Extraordinaire)

FORMULAIRE DE VOTE

Avertissement:

Compte tenu de la pandémie de COVID-19 et des restrictions de voyages et de rassemblements imposées par le gouvernement luxembourgeois depuis la mi-mars 2020, la Société a pris des mesures de précaution pour protéger et limiter l'exposition de ses employés, clients et prestataires de services. Le même principe s'applique pour les actionnaires de la Société et les autres parties prenantes.

Dans ce contexte, étant donné l'épidémie de COVID-19 et la situation générale dans le monde, le Directoire de la Société a décidé de tenir l'Assemblée Générale Extraordinaire sans présence physique, comme le permet la loi luxembourgeoise. Dans cette optique, des dispositions sont prises pour donner aux actionnaires la possibilité de voter exclusivement par procuration pour lesquelles nous vous prions de bien vouloir vous reporter aux modalités pratiques décrites à la fin de la présente convocation.

Il ne sera pas possible de poser des questions pendant l'Assemblée Générale Extraordinaire. Par conséquent, veuillez envoyer vos questions à l'avance, au plus tard pour le 20 juillet 2021, comme indiqué ci-dessous.

Identification de l'actionnaire

Pour les personnes physiques :	Pour les sociétés :
<i>Nom, Prénom :</i>	<i>Dénomination sociale :</i>
<i>Adresse :</i>	<i>Siège social :</i>
	<i>Numéro d'identification au registre du commerce et des sociétés :</i>

Choisissez une des 2 options offertes ci-dessous en cochant la case correspondante, puis datez et signez ci-dessous.

Je soussigné(e) , détenteur/trice de action(s) (ISIN code: FR0013379484) de **Solutions 30 SE**, société européenne, constituée sous le droit luxembourgeois et ayant son siège social situé au 3, rue de la Reine, L-2418 Luxembourg, enregistrée auprès du registre de commerce et des sociétés, Luxembourg, sous le numéro B 179.097 (la **Société**),

- 1. **Je donne irrévocablement pouvoir au président de l'Assemblée Générale Extraordinaire (le Président)** de voter en mon nom et pour mon compte et comme le Président le jugera approprié sur toutes les résolutions figurant à l'ordre du jour de l'Assemblée Générale Extraordinaire.

- 2. **Je donne, par la présente, pouvoir irrévocable avec instruction de vote au Président de l'Assemblée Générale Extraordinaire:**

<i>AGE</i>	<i>1</i>	<i>2</i>
<i>Résolutions</i>		
<i>Pour</i>		
<i>Contre</i>		
<i>Abstention</i>		

(le reste de la page reste intentionnellement vide)

Tout formulaire en blanc sera considéré comme une procuration irrévocable au Président de l'Assemblée Générale Extraordinaire, pour voter au nom et pour le compte de l'actionnaire et comme il, le Président de l'Assemblée Générale Extraordinaire, le juge approprié. Toute absence de choix clairement exprimé sur les différentes possibilités d'instructions de vote fournies ci-dessus ou tout choix contradictoire sera considéré comme un choix au titre de l'option 1, avec une procuration irrévocable au Président de l'Assemblée Générale Extraordinaire, pour voter au nom et pour le compte de l'actionnaire et comme il le juge approprié.

Fait le , à

Pour les personnes physiques :

Nom, Prénom

.....

signature

Pour les sociétés :

Nom, Prénom et Titre du signataire

.....

signature

(le reste de la page reste intentionnellement vide)

INSTRUCTIONS POUR REMPLIR LE FORMULAIRE

IDENTIFICATION DES ACTIONNAIRES

1. Le signataire est prié d'inscrire correctement son nom (en lettres majuscules), son prénom et son adresse. Pour les personnes morales, la dénomination et le siège social devront être indiqués ainsi que le nom, prénom et qualité du signataire. Si le signataire n'est pas lui-même un actionnaire (par exemple: administrateur légal, tuteur, etc.), il/elle doit mentionner son nom, prénom et la qualité en vertu de laquelle il/elle signe le formulaire.
2. Un actionnaire peut se faire représenter par une personne de son choix, qui n'est pas nécessairement un actionnaire. Sous réserve du respect des obligations de déclaration de franchissement de seuils prévues par la loi du 11 janvier 2008 relative aux obligations de transparence concernant l'information des émetteurs dont les valeurs mobilières sont admises à la négociation sur un marché réglementé et à l'article 9 des statuts de la Société, il n'y a pas de limite quant au nombre maximal de voix dont peut disposer la même personne, tant en son nom personnel qu'en tant que mandataire.
3. Les termes en majuscules utilisés aux fins des présentes et qui ne sont pas autrement définis ont le sens qui leur est donné dans l'avis de convocation, y compris les résolutions proposées.
4. Le texte original anglais des résolutions figure dans l'avis de convocation, accompagné d'une traduction française. En cas d'incohérence entre les deux versions, la version anglaise prévaudra.
5. Le présent formulaire de procuration et de vote est régi par le droit luxembourgeois et doit être interprété conformément à celui-ci. Les tribunaux luxembourgeois sont seuls compétents pour connaître de tout litige ou controverse découlant de ou en relation avec le présent formulaire de procuration et de vote.

DONNEES PERSONNELLES

Dans le cadre de l'Assemblée Générale Extraordinaire, la Société doit collecter des données y compris des données personnelles afin de confirmer l'identité des actionnaires individuels ou des représentants d'actionnaires. En signant ce formulaire, je comprends que les données y compris les données personnelles seront collectées, traitées et utilisées dans le cadre de l'Assemblée Générale Extraordinaire y compris pour les besoins de leur organisation et du vote des résolutions. La Société est responsable du traitement des données personnelles collectées dans le cadre de l'Assemblée Générale Extraordinaire. Les données peuvent être communiquées à des tiers impliqués dans l'organisation de l'Assemblée Générale Extraordinaire. L'actionnaire a un droit d'accès aux données le concernant et a le droit de les rectifier. Les données peuvent être conservées pendant une durée pouvant aller jusqu'à trente ans.

LE DROIT DE PARTICIPER

Le droit de participer à l'Assemblée Générale Extraordinaire est déterminé en fonction des actions détenues le quatorzième jour avant la date de l'Assemblée Générale Extraordinaire, à savoir le **13 juillet 2021 à minuit (00h00)** (heure de Luxembourg) (la **Date d'Enregistrement**). Tous les actionnaires détenant des actions à la Date d'Enregistrement ont le droit de participer à l'Assemblée Générale Extraordinaire, quel que soit le nombre d'actions détenues.

Dans ce contexte, les actionnaires peuvent voter par correspondance au moyen du formulaire de vote par procuration qui sera disponible en anglais et en français sur le site web de la Société www.solutions30.com sous les rubriques "Investisseurs – Assemblée Générale – Assemblée Générale Extraordinaire – 27 juillet 2021" et peut être téléchargé. Il peut également être obtenu sur demande en écrivant un e-mail à l'adresse suivante : investor.relations@solutions30.com.

Pour les détenteurs dont la propriété est enregistrée directement dans le registre des actionnaires de la Société : les actionnaires qui souhaitent participer à l'Assemblée Générale Extraordinaire le feront par procuration et formulaire de vote et sont invités à annoncer leur intention de participer à Assemblée Générale Extraordinaire en renvoyant au siège social de la Société, ou en envoyant par e-mail à l'adresse e-mail suivante investor.relations@solutions30.com, un formulaire de procuration et de vote dûment complété, daté et signé (joint à l'avis de convocation) pour être reçus par la Société au plus tard le 20 juillet 2021 à 18h00 (heure de Luxembourg).

Pour les détenteurs dont la propriété est enregistrée indirectement par le biais d'un système de règlement-livraison de titres : les actionnaires qui souhaitent participer à l'Assemblée Générale Extraordinaire le feront par procuration et formulaire de vote écrits et sont invités à annoncer leur intention de participer à l'Assemblée Générale Extraordinaire en renvoyant au siège social de la Société, ou en envoyant par e-mail à l'adresse électronique suivante investor.relations@solutions30.com, le certificat de participation obtenu auprès de leur dépositaire établissant la propriété des actions à la Date d'Enregistrement ainsi qu'un formulaire de procuration et de vote dûment complété, daté et signé (à télécharger sur le site internet de la Société www.solutions30.com sous la rubrique Relations Investisseurs – Assemblée Générale - Assemblée Générale Extraordinaire 27 juillet 2021) ou à obtenir par e-mail, sur demande, à l'adresse e-mail suivante investor.relations@solutions30.com, pour être reçus par la Société au plus tard le 20 juillet 2021 à 18h00 (heure de Luxembourg).

La Société enregistrera pour chaque actionnaire, qui aura renvoyé le formulaire de procuration et de vote complété, daté et signé, son nom ou sa dénomination sociale, son adresse ou son siège social, le nombre d'actions qu'il détient à la Date d'Enregistrement et la description de tous les documents attestant de la propriété des actions à la Date d'Enregistrement.

Veuillez noter que seuls les actionnaires détenant des actions de la Société à la Date d'Enregistrement (soit directement, soit par l'intermédiaire d'un système de règlement-livraison de titres) et ayant annoncé leur intention de participer à l'Assemblée Générale Extraordinaire comme décrit ci-dessus auront le droit de participer à ladite Assemblée Générale Extraordinaire.

L'original du formulaire de procuration et de vote doit ensuite être envoyé par courrier postal au siège social de la Société au 3, rue de la Reine, L-2418 Luxembourg (Luxembourg).

Les actionnaires qui souhaitent révoquer leur procuration peuvent le faire en envoyant en temps utile un formulaire de procuration et de vote dûment signé et daté ultérieurement à l'adresse électronique de la Société investor.relations@solutions30.com **AU PLUS TARD LE 22 juillet 2021 à 18h00 (heure de Luxembourg)**, afin d'être pris en compte pour le vote.